

OVV : Zorro est arrivé

Avec des tâches rattachées au Centre patronal vaudois, l'Office des vins vaudois, en crise existentielle, s'est redimensionné. Son patron a rang de secrétaire patronal, et non plus de directeur. Et c'est un Fribourgeois de 38 ans, Nicolas Schorderet, qui a été nommé. Un mandat de communication de 0,6 million de CHF a été confié à une agence de publicité lausannoise, MAP SA, pour relancer les vins vaudois en Suisse alémanique.

Les supermarchés visés

Sous la houlette de son président, le négociant valaisan Jacques-Alphonse Orsat, Swiss Wine Promotion, structure intercantonale de promotion des vins suisses, vise cette année les supermarchés. Elle va investir 1,5 million de CHF dans une campagne en liaison avec les deux principaux acteurs de la grande distribution, Coop et Denner (contrôlé par Migros).

Le C41 devient Mara

Il y avait déjà la Mara des bois, une variété de fraise à grand succès, développée dans le centre de la France. Voilà le Mara (... des vignes), nom officiel du cépage connu sous le code de C 41. Ce frère du Gamaret et du Garanoir, issu comme lui de Gamay croisé avec du Reichensteiner, s'il est né il y a 40 ans, n'a eu droit à une existence officielle que depuis l'an passé.

Genevois plus unis

L'AOC Genève devrait se généraliser pour tous les vins du troisième vignoble de Suisse (1 300 hectares). Tous les producteurs vont se ranger sous la bannière d'une seule interprofession, qui remplacera l'Association des organisations viticoles genevoises. Et le Tribunal fédéral a refusé de considérer 140 hectares de vignes plantées dans la «zone franche» française comme pouvant être vinifiées en AOC suisse. «Apatrides», ces vignes devront faire l'objet d'une renégociation d'accord avec l'Union européenne. Le Tessin, les Grisons et Schaffhouse rencontrent le même problème.

La Mémoire phosphore

Photo : Hans-Peter Siffert



Lancée en 2002, la Mémoire des Vins Suisses (MDVS) élargit son rayon d'action. Elle participera au «Grand Tasting», à Paris, début décembre.

La Mémoire des Vins Suisses, née grâce à des journalistes zurichois, est aux crûs helvètes ce que l'Académie française est à la langue de Voltaire : un conservatoire, mais destiné à faire évoluer les choses. Comme au quai Conti, il faut être coopté. Fin mars, à Genève, six nouveaux membres ont rejoint les deux douzaines déjà adoubés : de gauche à droite sur la photo, Philippe Schenk (Château Maison-Blanche, Yverne/VD), Émilienne Hutin (Domaine Les Hutins, Dardagny/GE), Christian Vessaz (Cru de l'Hôpital, Môtier-Vully/FR), Charly Steiner (Schernelz Village/BE), Thomas Mattmann (Zizers/

GR) et Meinrad Perler (Agriloro, Arzo/TI).

Six nouveaux visages à mettre sur des vins. Car chacun des 30 membres de la MDVS est élu en fonction du potentiel de son vin. Le trio Schenk-Mattmann-Perler rejoint les catégories du Chasselas, du Pinot noir et du

Merlot, déjà présentes. Les trois autres offrent des spécificités : le Cru de l'Hôpital et le domaine de Schernelz Village renforcent la présence des Trois-Lacs, le lac de Morat pour le Traminer du premier, et le lac de Biemme pour le Pinot gris du second.

Quant au Domaine des Hutins, à Dardagny (GE), il a été le premier en Suisse à planter du Sauvignon blanc, en 1983. Il a été choisi pour sa version en barriques. Celle-ci reste confidentielle, avec 3 000 bouteilles contre 10 000 bouteilles en cuve, et n'a pas été produite en 2007, faute d'intérêt des clients. «La Mémoire a contribué à sauver un vin en voie de disparition», a donc constaté le journaliste Andreas Keller avec une pointe d'ironie.

Site Internet : www.mdvs.ch

Pierre THOMAS (pierre.thomas@vinum.info)

AOC vaudoises : le provisoire dure

En 1995, lors de l'introduction des appellations d'origine contrôlée (AOC), le canton de Vaud s'était contenté de confirmer ses définitions géographiques de 1985. Rebelote cette année, avec un nouveau règlement qui doit entrer en vigueur pour les vendanges 2009.

Le canton a bien réduit le nombre d'AOC, de 28 à 6, mais n'a rien changé aux périmètres des AOC. Simplement, la notion, au lieu de recouvrir des communes contiguës, consacre désormais les six régions principales du vignoble vaudois, avec un coupage intercommunal étendu. «Il aurait été irréaliste de passer d'un monde dominé par les négociants à une hiérarchie de terroirs.

On peut imaginer que les nouvelles règles seront provisoires, disons pour dix ans», justifie Raymond Paccot, encaveur à Féchy. Le nouveau règlement s'applique d'abord au Chasselas, les autres cépages étant obligatoirement mentionnés sur l'étiquette.

Cet immobilisme donne raison aux vignerons suisses qui, en 1998, avaient dénoncé le laxisme des AOC suisses, qui sont toujours de compétence cantonale. VINUM, à l'époque, s'en était largement fait l'écho. Aucun producteur vaudois ne figurait parmi les signataires d'un texte réclamant plus de rigueur dans les AOC pour renforcer leur crédibilité. Onze ans plus tard, le propos reste d'actualité ! (pts)